DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN CINQ DISTRICTS

Échéance : au plus tard le 9 mars 2020

- Au moins une école est située dans chacun des districts.
- Favoriser, si possible, une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts.
- Prise en compte d'autres facteurs (exemple : caractéristiques communes, de barrières physiques ou de limites des municipalités).

Répartition des élèves par district :
Inscrire le nombre total d'élèves du centre de services scolaire.

Nombre moyen : _____ / 5 = _____

Une marge de +/- est considérée raisonnable (suggestion). Proposition qui s'appuie sur la marge de 25 % qui était prévue à la Loi sur les élections scolaires pour la délimitation des circonscriptions.

District _____ *(Nom : facultatif)*	
Écoles	**Nombre d'élèves**
	Total = 0